Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le 11 septembre 2008. Le 23 août 2008.

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2008 :

L' an deux mil huit, le onze septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.

Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, MARIE Joël, PANKAR Valérie, BEAU Frédéric, RICHARD Daniel, DUVAL Annie, MARIN Dominique, LE GUENNEC Stéphane, DELAMOTTE Guy, LORILLU Eric, BOULAIS Murielle et LEPAGE Thierry.

Absents excusés : M. Luc FRANCOIS (pouvoir à M. Gérard LEU), M. Jean-Claude MARIE (pouvoir à M. Joël MARIE) et Mme Claire PITEL.

Secrétaire de séance : Mme Annie DUVAL.

1° BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES DECISIONS MODIFICATIVES N° 1.

Monsieur le Maire expose que compte tenu des nouveaux travaux d'investissement programmés dans la commune, il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes sur le budget principal de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : + 8 700 €
Augmentations :

Article 60612 : Energie - électricité :	*+ 6 000 €*
Article 60632 : Fournitures de petit équipement :	*+ 400 €*
Article 6226 : Honoraires :	*+ 500 €*
Article 6453 : Cotisations retraite :	*+ 1500 €*
Article 6456 : Cotisations FNCSFT :	*+ 600 €*
Article 65543 : Contribution SIS Creully :	*+1 000 €*
Article 65737 : Subventions établissements :	*+ 800 €*
Article 023 : Virement en investissement :	*+ 4 800 €*

Diminutions :

Article 60682 : Travaux régie salle des fêtes :	*- 400 €*
Article 60683 : Travaux régie Mairie :	*- 1 300 €*
Article 60684 : Travaux régie cimetière :	*- 600 €*
Article 61523 : Voirie et réseaux :	*- 2 900 €*
Article 6156 : Maintenance :	*- 1 200 €*
Article 6237 : Publications :	*- 500 €*

SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Recettes : + 8 700 €

Augmentations

Article 6459 : Remboursement cotisations : *+ 1500 €*
Article 70878 : Remboursement chauffage : *+ 600 €*
Article 7521 : Locations salle des fêtes : *+ 900 €*
Article 778 : Recettes exceptionnelles : *+ 5 700 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : + 14 100 €
Augmentations :
Article 2181 : Agencements : *+ 5 400 €*
Article 2313 : Constructions : *+ 4 000 €*
Article 2315 : Immobilisations : *+ 5 800 €*
Diminutions :
Article 2111 : Terrains : *- 1 100 €*

SECTION D'INVESTISSEMENT :
Recettes : + 14 100 €
Augmentations :
Article 021 : Virement du fonctionnement : *+ 4 800 €*
Article 1311 : Subventions : *+ 2800 €*
Article 13251 : Fonds de concours : *+ 5 100 €*
Article 1641 : Emprunts en euros : *+ 1 400 €*

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour), d'accepter la décision modificative proposée.

2° DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DE L'APCR POUR LES TRAVAUX DE LA PLACE DE LA MAIRIE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à l'établissement du projet des travaux d'aménagement des travaux de la place de la Mairie, des devis ont été demandés à trois entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement des travaux de la place de la Mairie.
Ces devis sont des montants suivants :

- Entreprise MATRAGNY TP : 48 946,00 € H.T.
- Entreprise COLLET SA : 52 650,25 € H.T.
- Entreprise COLAS : 49 983,00 € H.T.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour), de demander au Conseil général une subvention au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales pour l'année 2008 et charge Monsieur le Maire de remplir les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

3° ACQUISITION D'UN TERRAIN AU CONSEIL GENERAL POUR IMPLANTATION DU POSTE DE REFOULEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Général propose de céder à la Commune le terrain nécessaire à l'implantation du poste de refoulement se situant en bordure de la R.D. 22 pour l'euro symbolique, les frais de bornage étant également à la charge de la commune. Ce terrain n'a pas de numéro de cadastre, il se situe sur un délaissé de la route départementale.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité (14 voix pour), et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

4° PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE CREULLY.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de présenter le rapport annuel du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Creully (S.I.A.C.). Pour ce faire, il laisse la parole à M. Stéphane LE GUENNEC, Président du S.I.A.C. Ce dernier, après avoir fait le bilan de l'activité du syndicat, donne lecture du rapport au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (14 voix pour), le rapport présenté par le Président du S.I.A.C.

5° DESIGNATION D'UN ELU REFERENT COMMUNAL SECURITE ROUTIERE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la mise en place de correspondants pour la sécurité routière dans les communes qui auront pour rôle de communiquer avec les services de l'Etat et les autres acteurs locaux pour améliorer la situation en ce domaine.
Le Conseil Municipal décide, par treize voix pour et une abstention, de nommer M. Frédéric BEAU référent sécurité routière.

Ainsi fait et délibéré en séance publique.